

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DFPE 101 – Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (12.500 euros) et avenants à conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 10e et 17e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de deux subventions et la signature de deux avenants à convention pluriannuelle avec les associations « Le Paris des Faubourgs » et « CEFIA » pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes.

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle avec l'association « Le Paris des Faubourgs » pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association « Le Paris des Faubourgs » (10e) pour son action intitulée « accueil parents/enfants » dans le 10e arrondissement (12405 - 2021_06153).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle avec l'association « CEFIA » pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.500 € est attribuée à l'association « CEFIA » (17e) pour son action intitulée « Familles des Epinettes » dans le 17e arrondissement (3001 - 2021_06425).

Article 5 : Les dépenses correspondantes, sous réserve de la décision de financement seront imputées sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 2.000 € et 10.500 €, sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO